

nous donnons  
vie à la ville



Foncière-développeur

Communiqué de Presse  
Paris, le 9 août 2013

## RESULTATS DE L'OFFRE RE-OUVERTE

Icade annonce que 929.400 actions Silic ont été apportées à l'offre ré-ouverte, soit 5,30 % du capital et des droits de vote de Silic. Par ailleurs, aucune ORNANE Silic n'a été apportée à l'offre ré-ouverte.

Ainsi, Icade détiendra, à l'issue du règlement-livraison de l'offre ré-ouverte, 16.365.684 actions Silic représentant 93,28 % du capital et des droits de vote de Silic, ainsi que 99.520 ORNANES Silic.

Le règlement-livraison de l'offre ré-ouverte interviendra selon les modalités précisées dans l'avis publié par Euronext le 9 août 2013.

### A propos d'Icade

Icade est une société immobilière cotée, filiale de la Caisse des Dépôts : investisseur, promoteur et prestataire de services dans l'immobilier privé et public. La maîtrise de ses différents métiers permet à Icade d'apporter des solutions globales, durables, innovantes et adaptées aux besoins de ses clients.

En 2012, Icade a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1 499,3 millions d'euros et un cash-flow net courant de 251,4 millions d'euros. Au 30 juin 2013, l'actif net réévalué triple net EPRA atteint 4 079,5 millions d'euros soit 78,9 euros par action.

### Contact

Nathalie Palladitcheff

Membre du comité exécutif, en charge des finances,  
du juridique, de l'informatique et du pôle Services à  
l'immobilier

+33 (0)1 41 57 70 12

[nathalie.palladitcheff@icade.fr](mailto:nathalie.palladitcheff@icade.fr)

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre d'acquisition de titres Silic par Icade.*

*L'accès à la note d'information et à tout document relatif à l'Offre ainsi que la participation à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. L'Offre est faite exclusivement en France et ne s'adresse pas à des personnes soumises, directement ou indirectement, à de telles restrictions. Elle ne pourra en aucune façon faire l'objet d'une acceptation depuis un pays dans lequel l'Offre fait l'objet de restrictions. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements en matière boursière dans certaines juridictions. Icade décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.*

*Il est vivement recommandé aux actionnaires et autres investisseurs de prendre connaissance des documents relatifs à l'Offre avant de prendre une quelconque décision relative à l'Offre.*